

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 107 (1962)
Heft: 6

Artikel: Armée et Exposition nationale 1964
Autor: Kaech, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armée et Exposition nationale 1964

Dans mon article « Classe 1942... » (*RMS* mars 1962) et me basant sur un communiqué de presse, j'avais exprimé le regret que l'armée ne soit représentée en 1964 « que par une exposition satellite au Comptoir suisse au lieu d'être intégrée, comme en 1939, dans le cadre de l'Exposition nationale ».

Le colonel A. Kaech, directeur de l'administration militaire fédérale, a bien voulu rectifier mon information en m'adressant les précisions qui suivent. Elles permettront à nos lecteurs d'apprécier le très grand effort que nos autorités militaires comptent faire pour rappeler au peuple suisse que l'armée et le pays forment plus que jamais un tout inséparable, ont une volonté commune animée d'une même foi.

Colonel EMG VERREY

Il est exact que, de divers côtés, des critiques se sont élevées au sujet de l'emplacement réservé à l'armée dans le cadre de l'Exposition nationale de 1964. Ces critiques déplorent avant tout l'absence de la défense nationale militaire dans l'enceinte de Vidy ; l'exposition spéciale prévue au Palais de Beaulieu apparaît comme une manifestation secondaire et étriquée. De tels reproches ne sont pas justifiés. En effet, la défense nationale, et plus particulièrement l'armée, sera représentée sous les aspects suivants :

1. *La partie générale de l'Exposition à Vidy* rappellera dans une certaine mesure la « Höhestasse » de l'exposition de Zurich ; le thème général sera celui de notre volonté de défense, de l'importance de l'esprit militaire et la présence constante de notre armée de milices dans toutes les manifestations de notre vie publique, aujourd'hui et demain. On retrouvera ce thème dans les trois secteurs « l'Histoire », « Un jour en Suisse » et « la Suisse devant son avenir ». La mise en œuvre de cette partie générale relèvera des organes mêmes de l'exposition, mais le Département militaire fédéral participera à titre consultatif, par l'inter-

médiaire d'une commission, aux travaux qui concernent les questions militaires.

2. *Dans la partie spéciale de l'Exposition à Vidy*, les différents secteurs évoqueront les liens étroits qui unissent tous les domaines de la vie et de l'activité du peuple, d'une part, la défense nationale et l'armée de milices de l'autre. Ces rappels pourront être très variés, selon l'aménagement thématique des secteurs ; en revanche ils resteront nécessairement fragmentaires, comme ce fut déjà le cas, en 1939, à Zurich. La présentation devant se limiter à des sujets importants, soigneusement choisis, l'armée devra donc, comme tous les autres exposants, procéder à certaines sélections.

L'organisation de cette partie spéciale est confiée à des comités formés par les exposants des divers secteurs. Au sujet de l'armée et de la défense nationale, la direction de l'exposition a donné à ces comités des directives très précises. Le Département militaire fédéral, de son côté, a pris les mesures propres à assurer la présence de l'armée dans les divers secteurs de cette partie spéciale de Vidy.

3. L'exposition « Suisse vigilante » (*Wehrhafte Schweiz*) formera un tout et couvrira une surface de 25 000 m² dans les trois halles nord du *Palais de Beaulieu*, qui abritera en outre d'autres secteurs de l'Exposition nationale. Relevons à ce propos que ni l'exposition de Zurich, ni les précédentes manifestations de cette nature n'avaient permis de présenter notre activité militaire dans des conditions aussi favorables et avec une telle ampleur.

Le Département militaire fédéral voue toute son attention à ce que « la Suisse vigilante » reste étroitement intégrée à l'exposition ; elle ne doit pas être un satellite, mais un élément important d'un tout. La situation hors de la partie générale de l'exposition offre même certains avantages sensibles, par exemple l'entrée gratuite qui sera accordée à tous les visiteurs.

Plusieurs *grandes manifestations* seront organisées à l'occasion de l'Exposition nationale, telles que : « Journée de la défense nationale », « Championnats d'armée d'été », « Exercices de tir combinés ».

L'Exposition nationale de 1964 ne saurait être une réédition de celle de 1939. Des voies nouvelles ont été recherchées pour la présentation thématique de même que pour le choix des moyens d'expression. Dans une mesure au moins égale à celle de l'inoubliable manifestation de 1939, elle suscitera un grand mouvement d'opinion en faveur de la défense nationale et de l'armée.

Colonel EMG A. KAECH

Lutte contre les accidents militaires de la circulation

Par décision du 26.2.62, le département militaire fédéral a effectué un nouveau pas dans la lutte contre les accidents militaires de la circulation en soumettant à un examen psychotechnique les conscrits incorporés comme automobilistes ou soldats de police des routes. L'organisation de cet examen spécial a été confié au service des transports et des troupes de réparation.

Afin de renseigner l'opinion publique sur cette innovation, la presse a été invitée à assister aux dits examens, lesquels se déroulaient le 18.5.62 à la caserne de Berne pour les conscrits de la région. Le colonel brigadier Peter, chef du service des transports et des troupes de réparation, présidait cette conférence, assisté de plusieurs de ses collaborateurs et de M. Beck, psychotechnicien, du Centre de consultation pour la circulation et l'industrie, Zurich (« Beratungsstelle für Verkehr und Industrie »).

Au cours d'un bref exposé, le colonel brigadier Peter fit le point quant à la situation de la circulation militaire